

Dans le cadre d'un projet de valorisation des déchets verts de pépinière, un test de broyage a eu lieu en février, à Caromb, suivi d'un paillage sur des espaces verts, des vergers de cerisiers et des vignes de partenaires expérimentaux. Les pépiniéristes se mobilisent pour mieux recycler, même si certains sont encore inquiets des contraintes et des coûts supplémentaires.



Les Pépinières du Ventoux, à Caromb, ont accueilli un test de broyage des déchets de pépinière, dans le cadre du programme d'expérimentation 'Filidéchets'. Une quinzaine de pépiniéristes est venue observer cet essai.

PÉPINIÈRE VITICOLE

Prémices d'une filière de recyclage des déchets

Les pépiniéristes de Vaucluse s'intéressent activement au recyclage de leurs déchets verts, pour éviter de les brûler. Si cela permettra d'aller vers un plus grand respect de leur environnement, ils y sont aussi poussés pour éviter les nuisances envers leur voisinage. Car leur site d'activité s'est souvent vu, au fil de l'urbanisation, entouré d'habitations. Certains font même l'objet de plaintes, comme Samuel Girard, des Pépinières du Ventoux, à Caromb. "C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles j'ai voulu participer à ces essais de broyage des déchets", témoigne-t-il. En effet, ce 11 février, une quinzaine de pépiniéristes se sont absentés de leurs entreprises en pleine activité, pour répondre à l'invitation de leur syndicat professionnel. Le but ? Venir observer un premier test de broyage de déchets verts aux Pépinières du Ventoux.

La filière se mobilise

Car la question de la valorisation se pose aujourd'hui crûment. Comment les valoriser ? Pour arrêter de les brûler et créer une filière de traitement de ces sous-produits de la pépinière, le Syndicat des pépiniéristes de Vaucluse et la



ZOOM sur...

À l'échelle du Vaucluse, le volume de déchets de vignes mères de porte-greffes est estimé à 46 000 m³, à raison de 55 m³/hectare, émanant des 800 hectares de pépinières viticoles. À cela s'ajoute le gisement des écarts de tri de greffés-soudés chiffré à 8 000 m³, avec 15 m³ d'écart pour 100 000 plants produits. Les volumes concernés sont donc conséquents.

Chambre d'agriculture de Vaucluse s'intéressent à la valorisation énergétique, par éco-matériaux, et à la production de broyat pour paillage. "Un premier essai de paillage à Beaumes-de-Venise a donné satisfaction", explique Gérard Gazeau, de la Chambre. Alors, un appel à projet a été lancé pour un essai de paillage et, en décembre 2020, les partenaires ont reçu l'acceptation de financement de l'Ademe et de la Région, à hauteur de 75 %. Par ailleurs, tous les transports sont pris en charge par la CoVe. Commencé en 2019, le projet 'Filidéchet' s'achèvera en 2022.

"Nous avons rencontré 24 pépiniéristes en décembre, à Sarrians : la filière se mobilise désormais pour cette problématique et cherche des solutions. Au cours de cette réunion, les partenaires du projet ont présenté les perspectives de travail aux pépiniéristes, et les professionnels ont eu des questionnements sur l'acquisition de broyeurs : coût, achat groupé et type de broyeurs", explique Valérie Sévénier, en charge de ce lancement. L'expérimentation consiste à comparer une moitié de parcelle avec paillage à l'autre, désherbée chimiquement sur le rang. Le paillage est constitué des déchets de pépinière broyés, et épandu sur trois zones test : dans une parcelle de cerisiers du Campus Louis Giraud ; dans les vignes à raisin de table du domaine expérimental de La Tapy ; et en aménagement paysager sur les espaces verts de communes.

Des sondes capacitatives sont placées, à partir desquelles le CRIAM Sud suit l'humidité du sol, en temps réel, pour ajuster l'irrigation et calculer les quantités d'eau économisées. Aussi, des analyses sont faites dans les laboratoires de l'Institut français de la vigne et du vin, pour rechercher la présence de maladies du bois dans les bois broyés, juste après broyage ; puis un an après, en zone de stockage, pour vérifier que le paillage ne risque pas de transmettre de maladie.

Premiers ressentis

"Le broyat des vignes mères de porte-greffes et greffons me paraît là trop grossier pour l'utiliser en compost.

Il faudrait réduire son diamètre", constate, ce 11 février, Samuel Girard, qui a testé un autre type de broyeur en 2020. En effet, le broyage des écarts de tri issus de son atelier de greffage a donné des déchets plus fins, selon lui davantage compatibles avec du compostage. "Le broyage me semble très chronophage et ne donne pas un résultat très homogène", constate, dubitative, une employée en pépinière.

Si les pépiniéristes vauclusiens semblent nombreux à s'intéresser au recyclage, pour autant, certains se disent inquiets des contraintes et des coûts que ce recyclage engendrera, à leur charge. "La prestation est de l'ordre de 150 € par heure, auquel s'ajoute le transport. Et si on achète un broyeur, ça tourne autour de 40 000 €. Et il faut un gros tracteur... Alors ça reste cher, même si c'est en Cuma ou par le biais du syndicat des pépiniéristes", commente Philippe Lovera, pépiniériste à Mazan, un brin amer. Il regrette aussi la nuisance sonore du broyeur en démonstration, et met en doute l'intérêt écologique, étant donné les transports routiers du broyat... Surtout, si des alternatives au brûlage lui semblent nécessaires, il estime que "les efforts demandés à la profession sont difficiles à accepter, compte tenu de la contribution économique de celle-ci pour le département et la région !".

De son côté, Samuel Girard estime que "pour l'entreprise, le coût du recyclage est élevé. Le traitement des déchets verts, mais aussi plastique et carton, représente 0,5 % du chiffre d'affaires". Ils y voient tous les deux "une contrainte supplémentaire, une de plus dans une longue série qui pousse au départ toujours plus de collègues". Un autre pépiniériste, proche de la retraite, souligne : "Nous étions 250 pépiniéristes à Caromb il y a 30 ans. Nous ne sommes plus que dix." Plus loin, un voisin, interrogé, avoue : "Je préfère ces broyeurs aux feux, ou aux tracteurs qui défoncent les routes et passent à 5 heures du matin." Une nouvelle pratique professionnelle à expliquer, à tous. ■

Cécile Poulain

[EN BREF]

Accélération sur les serres bioclimatiques en région Paca

Depuis de nombreuses années, le Geres développe des serres bioclimatiques dans les régions froides d'Asie centrale. À partir de 2016, ce projet s'est déployé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettant d'accompagner six agriculteurs (trices). Ainsi aujourd'hui, sept serres bioclimatiques ont été construites en région avec l'aide du Geres, du bureau d'études Agrithermic, du Grab, et le soutien de l'Ademe, de la Région et de la fondation Itancia. Fort de ces expériences, le Geres propose désormais différents outils :

- le guide de conception d'une serre bioclimatique : <http://bit.ly/3ccgnVu> ;
- les fiches de retours d'expérience des sept serres pilotes : <https://bit.ly/3ccgnVu> ;
- la vidéo de présentation des serres bioclimatique : <https://bit.ly/3btdDzr>

Face aux très bonnes performances énergétiques, agronomiques et économiques de ces serres, le Geres engage désormais une "phase de dissémination" des serres bioclimatiques. La suite du projet aura pour objectif de former, accompagner les projets et outiller des relais locaux, pour pré-identifier la pertinence de mettre en place une serre bioclimatique.

Contact : www.geres.eu

Méthanisation : mise en place d'une "boîte à outils méthanisation" en ligne

La Banque des territoires a lancé sur une "boîte à outils méthanisation". Cette plateforme "permet aux porteurs de projets territoriaux de se poser les bonnes questions, à la fois techniques, juridiques, économiques et financières", explique Philippe Leroy, responsable du pôle 'Environnement et valorisation des ressources' à la Banque des territoires. Ce nouvel outil s'inscrit dans le "Pacte vert pour l'Europe" visant à faire de l'UE la première économie neutre en gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cette plateforme comprend trois piliers pour "comprendre les enjeux de la méthanisation à la ferme" (1^{er} pilier), "structurer son projet" (2^e pilier) et pour "maîtriser l'économie de son projet" (3^e pilier). La boîte à outils identifie ainsi les différentes étapes du projet et les montages juridiques afférents. Et elle met aussi à la disposition de l'agriculteur un outil de simulation économique et financier.

Phytosanitaire : dérogation 120 jours pour lutter contre les punaises sur aubergine

Une Autorisation de mise sur le marché (AMM) pour 120 jours a été délivrée pour Movento, sur culture d'aubergine, pour un usage 'Traitement des parties aériennes', contre cicadelles, punaises et psylles. La dose d'emploi autorisée est de 0,75 l/ha, avec deux applications maximales par an. L'AMM est valable jusqu'au 30 avril 2021.



Si les pépiniéristes vauclusiens semblent nombreux à s'intéresser au recyclage, pour autant, certains se disent inquiets des contraintes et des coûts que ce recyclage engendrera, à leur charge.